

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°08-2026

Date de convocation :
12/01/2026

Date d'affichage :
22/01/2026

**Nombre de conseillers en
exercices : 09**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 7**

Nombre de pouvoirs : 1

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

Objet :
Projet d'embellissement
poste Chemin de la Rose

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis

Élus :

M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline, Mme SINOQUET Valérie et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre ;

Étaient absents excusés :

Mme LEGROS Alexandra (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) et M. LEULIER Jean-Paul.

M. CLÉRÉ Denis est désigné secrétaire de séance.

PROJET D'EMBELLEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE SUR LE VILLAGE DE SAINT-PIERRE A GOUY

VU la délibération n°25-2020 en date du 10 juillet 2020 Projet d'embellissement des postes de transformation électrique sur la Commune de Crouy-Saint-Pierre ;

Monsieur le Maire propose de déposer auprès de Territoire Énergie Somme (TE80) une demande d'accompagnement pour l'embellissement des postes de transformation.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité décide
- d'autoriser l'embellissement du poste de transformation du village de SAINT-PIERRE A GOUY,

- d'autoriser M. le Maire à présenter au titre de l'année 2026, le dossier à la TE80 pour l'embellissement du poste de transformation suivant :

Emplacement : Chemin de la Rose, Saint-Pierre à Gouy, à côté de l'entrée du Cimetière ;

Thème retenu : décor floral et champêtre (exemple chemin menant à une plaine bordé de fleurs des champs et rosiers)

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire
Régis SINOQUET**

